

Thèmes	Question	Réponse
Accord médical	Comment pourrai-je obtenir un accord médical délivré par un médecin-conseil de Fedasil ?	Une demande de prise en charge médicale doit être introduite par le service médical du centre d'accueil auprès du médecin-conseil de Fedasil. Lorsque ce dernier donnera un avis positif, le demandeur de protection internationale (DPI) recevra un document de prise en charge qui correspond à l'accord médical.
Accord médical	Où puis-je vérifier l'existence d'un accord médical pour un DPI ?	Les accords médicaux du médecin-conseil de Fedasil sont traités au format papier. Ils ne sont pas consultables en ligne. Le DPI doit présenter le document de prise en charge qui formalise l'accord du médecin-conseil de Fedasil au prestataire. En cas de question sur ce document ou l'absence de ce document, prenez contact avec l'helpdesk de Fedasil.
Droits demandeur de protection internationale	Qu'en est-il des DPI qui ont déjà adhéré de leur propre initiative à une (autre) mutuelle de santé que la CAAMI ?	Les demandeurs de protection internationale (DPI) peuvent être affiliés à la mutuelle de santé de leur choix. Dans ce cas, Fedasil n'intervient pas dans le remboursement des frais médicaux, mais uniquement pour le ticket modérateur, dont les factures doivent être envoyées à Fedasil au format papier. Exceptionnellement, pour ces DPI, un réquisitoire devra être délivré.
Identification DPI	Comment identifier un DPI ?	Le DPI peut être identifié par l'annexe 26, l'annexe 25 (procédure Dublin) ou par l'attestation immatriculation (carte orange).
Droits DPI	Comment puis-je consulter les droits d'un demandeur d'asile ?	Via les flux Member Data
Droits DPI	En pratique, comment se déroulera la consultation des droits des DPI affiliés à la CAAMI pour la prise en charge des soins de santé des ayants-droits à l'aide matérielle ?	Le prestataire de soin intégré dans la phase pilote du projet peut accéder aux droits du DPI via la plateforme MyCaret. L'identification du DPI se fait à partir du NISS. Le DPI sera identifié dans le flux MDA (Member Data) par le pseudo numéro d'OA 691.
Droits DPI	Un DPI possède un autre numéro d'affiliation que le 691 (affiliation CAAMI) ?	Un DPI peut être affilié à une autre mutuelle. La part de l'assurance maladie invalidée sera remboursée par la mutuelle et le ticket modérateur sera remboursé par Fedasil, par conséquent, la facture de la quote-part personnelle doit être envoyée à Fedasil au format papier.
Facturation	Comment facturer pour un nouveau-né ne disposant pas encore de NISS ?	La problématique est similaire aux citoyens belges, les parents doivent procéder à une déclaration de naissance à la commune pour obtenir le NISS.
Facturation	Comment facturer de prestations antérieures au 01/07/24 ?	Pour toute intervention antérieure au 01/07/24, la facture initiale, rectificative ou complémentaire doit être transmise à Fedasil au format papier
Facturation	Est-ce que les rdv manqués des DPI seront facturés ?	La CAAMI ne pourra pas savoir à partir des factures si les prestations n'ont pas été dispensées car la lecture eID n'étant pas implémentée pour les DPI. Si des frais administratifs sont facturés pour des rdv manqués, la facture sera adressée au DPI.
Facturation	Où puis-je trouver les instructions de facturation ?	Veuillez vous rendre sur le site web de la CAAMI
Facturation	Quels prestataires de soins facturent électroniquement à partir du 01/07/24 ?	A partir du 01/07/24, les prestataires de soin participant à la phase pilote du projet CAAMI4Fedasil sont deux hôpitaux pilotes : AZ Janpalfijn et CHU Marie-Curie.

Facturation	Les centres d'accueil vont-ils continuer à recevoir des factures papier après le 01/07/24 ?	Oui, les centres d'accueils continueront à recevoir des factures papier des hôpitaux pilotes pour des séjours avec des admissions antérieures au 01/07/24, ainsi que des factures correctives ou complémentaires liées à des prestations antérieures au 01/07/24. Ils recevront également toutes les factures des prestataires qui ne sont pas intégrés dans la phase pilotes.
Facturation	Qu'en est-il des séjours à l'hôpital ayant débuté avant le 01/07/24 et qui se prolonge après le 01/07/24 ?	Si la date d'admission à l'hôpital est antérieure au 01/07/24, une facture au format papier doit être envoyée à Fedasil.
Facturation	Les suppléments de chambre sont-ils pris en charge par Fedasil ?	Aucun supplément de chambre n'est pris en charge par Fedasil.
Médicaments	Faut-il compléter le formulaire chapitre IV pour un médicament soumis à un accord médecin-conseil ?	Si le médicament est soumis à un accord médecin-conseil, le formulaire de chapitre IV doit être dûment complété et communiqué à Fedasil pour solliciter un accord du médecin-conseil. Le formulaire chapitre IV doit être joint à la demande de prise en charge.
Médicaments	Les médicaments chapitre IV bis sont-ils facturés électroniquement ?	Les médicaments chapitre IV bis sont facturés au format papier.
Tarifification/Facturation	J'ai des questions portant sur les tarifs INAMI appliqués ou sur la facturation électronique ?	Veuillez consulter les instructions de facturation sur le site web de la CAAMI ou contacter l'helpdesk de la CAAMI.
Médicaments	Tous les médicaments et produits prescrits par le médecin sont-ils remboursés ?	Les médicaments remboursés dans le cadre de l'AMI sont pris en charge par Fedasil A ceux-ci s'ajoute la liste limitative pour les médicaments de catégorie D qui a été définie par Fedasil. Celle-ci est disponible sur Infomed pour les centres fédéraux et transmises aux partenaires par courrier électronique. Les mises à jours seront communiquées au réseau d'accueil. Les médicaments et autres produits prescrits par le médecin qui ne sont pas sur la liste de ceux pris en charge par Fedasil ne seront pas remboursés. Les prestataires et les pharmacies disposent de la liste des produits remboursés et seront donc en mesure de informer le DPI, qui devra prendre à sa charge si il le souhaite ceux qui ne sont pas remboursés.
Paieiment	Comment obtenir un engagement de paiement pour un DPI ?	Via les flux Member Data. La durée d'un engagement de paiement est de maximum 30 jours.
Paieiment	Quel est le délai de paiement des envois des factures transmises électroniquement à la CAAMI ?	La CAAMI paiera les envois éligibles dans les délais prévus dans l'AMI.
DPI	Quels sont les DPI couverts par la phase pilote ?	Les DPI couverts par la phase pilote sont les DPI résidants dans les centre d'accueil de Fedasil ayant droit à l'aide matérielle.
Paieiment	Est-ce que Fedasil applique la levée de prescription des factures des hôpitaux ?	Fedasil peut pratiquer la levée de prescription après examen de la facture. Ces factures seront envoyées au format papier à au siège de Fedasil et traitées hors du circuit électronique.

Paieiment	Est-ce que Fedasil paie les factures présentées pour des frais médicaux non pris en charge ?	Non, Fedasil ne procède pas au paiement des factures présentées pour des frais médicaux que l'Agence ne prend pas en charge.
Prestations	Les prestations dispensées dans un service d'urgences sont-elles prises en charge par Fedasil?	Oui, les prestations dispensées dans un service d'urgence sont prises en charge. Si un accord médecin-conseil est requis pour une prestation, une demande de prise en charge doit être introduire au centre accueil de Fedasil où séjourne le DPI.